

République Française

Département
Aveyron

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARVIEU**

Séance 12 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes Hélène BOUNHOL-CHAUCHARD, Claudine BRU, Monique PUECHGUIRAL, Catherine SOULIE Mrs Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Gilles BOUNHOL, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID.

Absent excusé : Cécile COSTES-MARTY donne procuration à Hélène BOUNHOL-CHAUCHARD

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15 - présents : 14
- votants : 15 - absent : 1

Date de convocation : 07 juillet 2017

Date d'affichage : 07 juillet 2017

**Point d'étape
sur les missions d'attractivités et de démarches participatives
ARVIEU 2020**

En préambule de la séance du conseil municipal du 12 Juillet dernier, les animatrices Marie CELLIER et Sophie TERRIS ont commenté aux élus un point étape permettant de produire une photographie des avancées et actions développées dans le cadre des missions d'attractivités et de démarches participatives ARVIEU 2020, soulignant que 65 personnes se sont investies régulièrement à travers différentes rencontres. Un échange constructif s'en est suivi.

**CONVENTION LOCALE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
(MSAP)**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de développer au CANTOU une MSAP (Maison de Service au Public). Ce service a vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention du public. De l'information transversale de 1^{er} niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

Pour cela, une convention est signée entre le gestionnaire de la MSAP et les différents partenaires associés qui conviennent d'organiser un espace mutualisé.

Ce service pourrait être directement en lien direct avec les services locaux déjà existants (cyber-base et médiathèque) ou en cours de déploiement (ZAN).

Monsieur le maire précise qu'un financement de l'Etat pourrait être accordé à hauteur de 15 000 €.

Après avoir entendu le contenu du projet de cette convention qui énumère les modalités d'organisation et de gestion de la MSAP,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de s'engager dans cette démarche,

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention locale de la Maison de Services au Public.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du budget prévisionnel 2017, le Conseil Municipal a voté la somme de 12 000.00 € au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ». Il y a donc lieu de répartir cette somme, en attribuant une subvention aux associations qui en ont fait la demande.

Monsieur le maire présente à l'assemblée, les propositions de subventions qui ont été étudiées par la commission « Associations » de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec, 2 abstentions, 1 contre, 12 pour,

DECIDE, d'attribuer les subventions ci-dessous :

C.L.P.E. Ecole Publique	1 000.00 €
Club Les Aînés La Céorette	300.00 €
Cap-Nanas Théâtre (frais Fête Les Tilleuls)	150.00 €
Familles Rurales Arvieu	400.00 €
Club de volley	280.00 €
Club de Tennis	620.00 €
Société de chasse	700.00 €
Syndicat d'Initiative d'Arvieu	1 300.00 €
L'Arvieunoise (festival Folklorique)	1 500.00 €
FNACA	200.00 €
Cyber-Cantou – Club bidouille	500.00 €
Pareloup Céor Football Club	800.00 €
Pareloup Céor Section Jeunes	80.00 €
Lévézou Ségala XV	800.00 €
Lévézou Ségala XV section jeunes	64.00 €
Société de Pêche du Lévézou	460.00 €
Familles Rurales « Céor-Viaur » - Centre de Loisirs	400.00 €
ADMR du Lévézou – portage repas	500.00 €
Antenne Solidarité Lévézou	600.00 €
Collège de Cassagnes-Bégonhès	100.00 €
Collège de Pont de Salars	120.00 €
Club de Peinture du Céor	100.00 €
Prévention Routière	50.00 €
Réseau de Santé de Proximité	100.00 €
Bourse d'Apprentissage	100.00 €

AUTORISE monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions au compte 6574, du budget principal de la commune.

MARCHE PHOTOVOLTAÏQUE SALLE R. ALMES CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- l'avis d'appel à la concurrence concernant les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Raymond ALMES à Arvieu, est paru dans la presse le 7 avril 2017,
- la date de remise des offres avait été fixée au 15 mai 2017 à 12h.

Il donne lecture de l'analyse des offres, qui porte sur six entreprises candidates. Celle qui arrive en tête de classement selon les différents critères définis dans le règlement de la consultation est la société « Eiffage Energie », pour un montant HT de 87 130.74 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 pour et 1 abstention

AUTORISE monsieur le maire à signer le marché de pose de panneaux photovoltaïques et toutes les pièces nécessaires, avec la société « Eiffage Energie ».

**MARCHE DCE1 (DESAMIANTAGE)
CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU CHALEUR – RECONSTRUCTION DE LA SALLE
LES TILLEULS
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- l'avis d'appel à la concurrence concernant le marché DCE1 (désamiantage de bâtiments communaux) a été publié dans la presse le 31 mai 2017,
- la date de remise des offres avait été fixée au 26 juin 2017 à 12h,
- la commission d'ouverture des plis s'est réunie le lundi 26 juin à 14h pour procéder à l'ouverture des enveloppes, et le 10 juillet à 14h pour prendre connaissance de l'analyse des offres, remise par le maître d'œuvre.

Monsieur le maire donne lecture de cette analyse des offres, qui porte sur trois entreprises candidates. Celle qui arrive en tête de classement selon les différents critères définis dans le règlement de la consultation est la société 2A Désamiantage, pour un montant HT de 25 990.00 €.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.
AUTORISE monsieur le maire à signer le marché DCE1 (désamiantage de bâtiments communaux) et toutes les pièces nécessaires, avec la société 2A Désamiantage

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire informe l'assemblée la nécessité d'abonder l'opération n° 68 « photovoltaïque », du budget principal de la commune, pour le paiement de la facture concernant la parution de l'appel d'offres aux annonces légales.

Il propose la décision modificative ci-après :

- | | |
|---|------------|
| - Cpte 020 – Dépenses imprévues investissement | - 340.00 € |
| - Cpte 21534 op. 68 – Raccordement photovoltaïque | + 340.00 € |

OUI l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal, présentée ci-dessus,

AUTORISE monsieur le maire à mettre en application la présente décision.

**CONVENTION COMMUNE / AVEYRON INGENIERIE
ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire informe l'assemblée

- que le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) n'assure plus sa mission de contrôle du fonctionnement des stations d'épurations,
- que l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie propose de fournir ce service.

Il donne lecture du projet de convention que propose l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, qui énumère le contenu de la prestation, les moyens nécessaires à utiliser, les obligations des parties, le calendrier prévisionnel et la durée de la mission, etc...

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de signer la convention avec l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie pour la mission de contrôle et de suivi de l'assainissement de la commune,
AUTORISE monsieur le Maire, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<p style="text-align: center;">CONVENTION COMMUNE / OFFICE TOURISME PARELOUP/LEVEZOU ANIMATIONS DES PLAGES - BEACH LEVEZOU TOUR 2017</p>

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Office de Tourisme de Pareloup Lévézou, propose à nouveau la mise en place d'animations sportives et culturelles, sur les plages du Lévézou durant la saison touristique.

Afin d'être partenaire de ce projet et ainsi, accueillir ces animations sur la plage d'Arviou-Pareloup, il convient de signer une convention avec l'Office de Tourisme Lévézou Pareloup, qui énonce les engagements des deux parties. Pour Arviou, ces animations pourraient avoir lieu : le mardi 25 juillet, le mardi 1^{er} aout et le mardi 8 aout.

Après avoir entendu le contenu du projet de cette convention,
Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE monsieur le maire à signer la convention avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou concernant l'animation des plages pour la saison touristique 2017.

<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES</p>
--

- Ecole : prochaine rentrée scolaire : il faut attendre l'avis de l'inspecteur, mais on reviendrait à un rythme de 4 jours d'école par semaine.
- Habitat : Permanences OC'TéHA : le conseil municipal est favorable à ce que l'opération se poursuive 6 mois de plus, mais demander auparavant un bilan de l'opération.
- Anciens fauteuils salle Les Tilleuls : Vincent BENOIT contacte sa sœur et Guy LACAN Mr Souyris, brocanteur, pour se faire une idée de prix. Ensuite voir avec Sophie et Marie, comment on pourrait s'y prendre pour les mettre en vente, avec dans un premier temps l'opportunité laissée aux habitants d'Arviou d'en acquérir.
- La commune d'Arviou met à disposition, de l'Office de Tourisme Pareloup Lévézou, Aline VAYSSETTES et Ingrid ALBOUY, pour l'accueil des touristes.
- Humidité maison FABIE à Caplongue : Guy LACAN et Robert CLOT se rendront sur place, afin de se rendre compte et solutionner le problème concernant l'humidité du soubassement de cette maison, due au ruissellement des eaux de pluie de la place de l'église.
- Signalisation : la mise en place de panneaux de signalétique, par le biais de la communauté de communes, est en train de s'effectuer.
- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la candidature de Joël SERIN à la présidence de la communauté de communes.

Fin de séance à 23 heures 45.